

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
26 SEPTEMBRE 2013
Compte-rendu

Membres titulaires présents : Mmes BOUCHER Maryse, SIDERATOS Claudine, JARDRY Suzette, GOUFFRANT Marie-Hélène, LAGARDE Isabelle, CORDAILLAT Françoise, AUBRIT Marie-Claire, ROCHAIS Anne Marie, BOISSEAU Danièle.
MM. LEGER Pascal, MONNET Lionel, MOALIC Bernard, GUERN Joël, NEMIRI Brahim, MICHONNEAU René, GAURIEAU Francis, GOMES Helder, CHATELLIER Dominique, PUAUD Gérard, ARSICAUD Jean-Marie, SALLEE Jean-Philippe, VINSONNAUD Jean-Michel, TESSONNEAU Pierre, ROUSSELLIERE Joseph, GOY Jean, WAYE Guy, SAUMON Gérard, M. MARRAUD Jean-Luc, BOUTIN Christian, COULOUMY Joël, MAUGET Bernard, MASSE Bernard, BARUSSAUD Albert, GADRAT Christian, COUSSY Jean-Marie, ROUX Didier, CHABOT Jacques, TAPON Serge, MOUCHEBOEUF Michel, DESSE Bernard, BARBOT Jean-Pierre, BOBE Pierre, GAUNEAU Patrick, de CASTELBAJAC Dominique, ARDOUIN Jean-Claude, MATRAT Christian, DEAU Loïc, HADJ BOAZA Abdel, HUNEAU Patrick, GERBIER Jean-Paul, GOHIN Christian, VARENNE Michel, HUGUES Jacky, PORTRAIT Bernard.

Membres suppléants présents : Mmes IMBERT Pascale, GARNEAU Janine.
MM. DELATTE Benoit, PRISSET Christian, TETOIN Gaël, GALLAIS Denis, RAVAIL Pierre, GAILLARD Eric, BIZE Alain, FAURE Jean-Marie, ZERBIB Yves.

Assistaient à la séance : d'ARLHAC Caroline, DELACHAUX Guillaume, LATOUR Arnaud.

Étaient excusés : M. BAUDET Pierre, M. PROVOST Jean-Jacques, M. ARSICAUD Laurent, M. CHAILLE DE NERE Jean, M. DECELLE Guy, M. VERGNION Philippe.

Pouvoirs : M. VIGNERIE René (Barbezieux) a donné pouvoir à M. GUERN Joël (Barbezieux), Mme GIRELLI Martine (Barbezieux) a donné pouvoir à M. GOMES Helder (Barbezieux).

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux délégués. Il informe l'Assemblée, qu'exceptionnellement, M. le Maire de Berneuil, Jean-Marie Arsicaud, ne pouvant être présent en début de séance pour les accueillir, il interviendra en fin de séance. Cependant, il laisse la parole à sa suppléante, Pascale Imbert. Elle souhaite la bienvenue à Berneuil pour ce conseil de rentrée. Elle remercie toutes les personnes qui ont participé d'une manière ou d'une autre à la réussite de la journée du patrimoine dans la commune puis, elle ajoute qu'elle a une pensée pour Pierre Jaulin, disparu il y a peu.

En préambule, M. le Président demande un moment de recueillement pour Pierre Jaulin mais également pour les autres délégués disparus cette année, Gérard Tardieux, Jean-Paul Fortuné et Gérard Besson.

M. le Président reprend le cours de la séance en présentant le nouvel agent, responsable des services techniques de la CdC4B, M. Guillaume Delachaux, arrivé le 19 août. Ce dernier présente son parcours professionnel et explique les raisons qui l'ont amené à postuler.

M. le Président laisse ensuite la parole à Mme Boisseau, Vice-Présidente du Pays Sud Charente en charge de la santé, accompagnée de M. Stéphane Tinnes-Kraemer, animateur santé au Pays, afin qu'ils dressent un état des lieux de la situation et un bilan du travail effectué pour la mise en place d'actions de dynamisation destinées à développer l'offre de

soins des professions de santé sur la commune et le canton de Barbezieux. Ils présentent également les actions à venir. (*Voir la présentation visuelle disponible sur le site internet de la CdC4B*).

M. le Président complète le propos en indiquant la prise de conscience des élus et des professionnels à propos du déficit important de professionnels du corps médical sur le territoire, à Barbezieux comme à Baignes où actuellement deux médecins sont proches de la retraite. Les professionnels de santé attendent que les élus prennent possession du problème de pénurie afin de leur proposer des solutions. Il tient à alerter les délégués sur l'importance de ce maillage médical dans le paysage du territoire car il est fortement lié à son développement.

M. Meuraillon ajoute qu'il est nécessaire de s'adapter aux soignants afin de faciliter le dialogue et de travailler en partenariat avec eux. Il précise que 4 médecins barbeziliens sur 5 vont partir dans les 3 ans. Le seul jeune médecin a un agenda totalement saturé et ne restera peut-être pas à Barbezieux. Ce phénomène qui déplace les patients vers les médecins d'autres communes comme Baignes ou Lignières, occasionne une désertification sur Barbezieux. Il est donc urgent de se mobiliser.

M. Faure demande que l'association SMS en Brossacais soit associée aux réflexions menées sur le sujet.

Mme Boisseau lui confirme que c'est le cas et que cela continuera à l'être.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Jean-Pierre Barbot se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 26 juin 2013

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

M. le Président présente ensuite les décisions prises par délégation du Conseil entre le 16 juin et le 13 septembre 2013 ainsi que les marchés passés en procédure adaptée.

M. le Président souhaite ensuite remercier les deux sénateurs M. Michel Boutant et Mme Nicole Bonnefoy pour avoir accepté de reporter la date de leur réunion qui se trouvait initialement fixée à la même heure ce soir. Leur réunion aura lieu le 07 octobre prochain.

Cotisation foncière des entreprises - Exonération en faveur des entreprises de spectacles vivants

M. le Président présente la délibération.

Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité.

Cotisation foncière des entreprises - Exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires

M. le Président présente la délibération.

Un délégué demande pourquoi est incluse la profession de vétérinaire.

M. le Président répond que ce sont les textes de loi qui rendent indissociables ces trois professions.

M. Delatte estime qu'il est aberrant d'autoriser des exceptions à cette taxe mise en place il y a 3 ans, créant ainsi des inégalités face à l'impôt autorisées par l'Etat. Il propose, notamment pour la profession médicale, de les aider plutôt par le biais de subventions.

M. le Président répond que les mêmes exonérations existaient déjà sous le régime de la TPU. Il convient cependant qu'il faudra se pencher à l'avenir sur le montant des exonérations qui ne sont plus les mêmes qu'auparavant et sur leur impact réel.

M. Gaurieau demande quelle est la durée d'exonération.

M. le Président répond qu'elle dure le temps de la validité de la délibération, tant qu'une nouvelle délibération ne vient pas la modifier, sauf pour la délibération précédente, exonérant les professions médicales, qui n'a une durée d'exécution que de 5 ans.

M. Gohin demande un estimatif des montants correspondant à ces exonérations. Et leur impact sur l'économie.

M. le Président donne les chiffres suivants : 0 euros pour l'exonération en faveur des entreprises de spectacles vivants car il n'y en a pas à sa connaissance sur le territoire, environ 1000 euros par an pour celle en faveur des médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires ce qui est symbolique du geste porté par les élus envers les professions médicales.

Mme Boisseau ajoute qu'il ne faut pas imaginer que les incitations financières seront seules vectrices d'installations de professionnels du secteur médical, c'est bien un ensemble de services et l'environnement de vie proposé qui seront moteur.

M. Couloumy demande si ces exonérations seront appliquées à tous les praticiens.

M. le Président répond qu'elles seront appliquées aux nouveaux arrivants à partir du 1^{er} janvier 2014.

Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité.

Cotisation foncière des entreprises - Exonération en faveur des établissements de spectacles cinématographiques

M. le Président présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Individualisation des contributions au compte 6554 dans le cadre des participations de la CdC4B aux communes et syndicats pour les frais de fonctionnement des écoles de la CdC4B

M. le Président présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Prise en charge des frais liés au déplacement des vice-présidents à la convention nationale de l'ADCF

M. le Président présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Conventions de mise à disposition de services avec les communes d'Oriolles et de Boisbreteau

M. le Président présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Création d'un poste permanent de chargé de développement culturel de catégorie A

M. le Vice-Président en charge du personnel présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

M. Nemiri demande si l'agent en poste quitte la collectivité ou bien s'il est candidat à son propre poste.

M. le Président répond qu'il postulera à ce renouvellement. Il précise que dans le cas de la création d'un poste, si aucune candidature n'est satisfaisante, le recrutement d'un candidat non titulaire est autorisé.

Contrat à durée déterminée d'un an pour un poste de chargé de mission patrimoine

M. le Vice-Président en charge du personnel présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Paiement des cachets des artistes du Concert Vivaldi « Le Magnificat » du Conservatoire communautaire (annule et remplace la délibération du 26 juin 2013)

M. le Vice-Président en charge de la culture présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Vente des fauteuils d'occasion du Théâtre

M. le Vice-Président en charge de la culture présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

Rénovation des ailes Nord et Ouest du château de Barbezieux – attribution des marchés de travaux (correction de la délibération prise le 26 juin 2013)

M. le Vice-Président en charge de la culture présente la délibération.

Les membres du Conseil l'approuvent à l'unanimité.

M. le Président demande à M. Latour de bien vouloir présenter l'état d'avancement des travaux du château de Barbezieux.

M. Latour indique que depuis début septembre ont lieu des réunions de chantier hebdomadaires et que les travaux de démolition et de désamiantage ont commencé. Il informe l'Assemblée que des visites du chantier seront proposées aux élus à la fin du mois d'octobre. Il poursuit en commentant les photos du chantier présentées (*photos disponibles dans la galerie d'images du site www.cdc4b.com*).

M. le Président indique qu'un travail sur les palissades de chantier sera effectué pour les habiller de panneaux explicatifs sur les travaux du chantier.

Acquisition du bâtiment Art Pat Gel situé à Blanzac-Porcheresse

M. le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

M. le Président tient à préciser que c'est un projet important pour la commune de Blanzac car il permettrait la création d'une déviation de la RD 5 contournant ainsi le bourg, ces travaux sont attendus depuis 30 ans par les habitants.

Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité.

Modification du contrat départemental d'animation 2013 entre la CdC4B et le Conseil Général de la Charente

M. le Président présente la délibération.

M. Meuraillon souhaite préciser la position du Conseil Général. Il rappelle qu'en 2010, le plafond versé à chaque CdC était de 7 700 euros maximum, ce plafond n'a pas changé. En 2010, la CdC du Blanzacais percevait 1 900 euros. Ajoutés au montant perçu par la CdC3B, le total était de 9 600 euros. En 2011, la CdC du Blanzacais a reçu 4 900 euros, ce qui faisait un total de 12 600 euros. En 2012, le Conseil Général aurait dû verser à la CdC4B le plafond maximum de 7 700 euros. Par dérogation, le Conseil Général a maintenu la somme de 12 600 euros. Il en a été de même en 2013. Cependant, pour 2014, le Conseil Général sera sensible au respect du plafond mais, dans un contexte de fusions de CdC, il envisage de revoir la hauteur de ce plafond.

Les membres du Conseil approuvent le projet de délibération à l'unanimité.

Questions diverses

– M. le Président informe l'Assemblée du résultat des votes des communes sur le choix de la représentation du Conseil Communautaire après les élections de mars 2014. Il rappelle d'abord que les communes devaient faire le choix entre une répartition des sièges à la proportionnelle et une représentation avec la règle existante, celle-ci étant d'un délégué par tranche de 500 habitants plus un délégué pour 1000 habitants. Il rappelle également que les délégués suppléants n'existeront plus dès que deux délégués titulaires d'une même commune seront élus. Selon les retours comptabilisés à ce jour, il présente les résultats suivants : 3 communes ont délibéré pour une répartition à la proportionnelle, deux communes n'ont pas délibéré, les autres communes, représentant 90% des communes de la CdC4B et 72% de sa population, ont choisi une répartition des sièges selon le calcul actuel. La Préfecture devrait donc confirmer ces résultats et transmettre l'information avant le 31 octobre.

– M. le Président informe l'Assemblée que le comptage des élèves a eu lieu dans les écoles de Blanzac, Pérignac et Jurignac lors de la rentrée scolaire 2013-2014. Il rappelle que l'Inspecteur d'académie avait annoncé le retrait d'un poste à Pérignac, puis un comptage à l'école maternelle de Blanzac où une baisse d'effectifs était annoncée. En parallèle, un comptage a été mis en place à Jurignac afin de valider la hausse du nombre d'élèves et éventuellement créer une classe supplémentaire, ce qui n'a pas été le cas. Il relate ensuite la matinée de comptage avec l'Inspecteur d'académie dans chacune des écoles mentionnées et termine sa présentation en indiquant que seule l'école de Jurignac a obtenu une réponse en fin de matinée, les deux autres communes ayant dû attendre le lendemain pour connaître le maintien des classes qui étaient en sursis. M. le Président tient à souligner que le problème connu par ces trois écoles va se renouveler l'année prochaine. C'est pourquoi selon lui, les élus doivent prendre leurs responsabilités en anticipant et en faisant des propositions par une réflexion sur la carte scolaire. Ainsi, une première réunion sera organisée prochainement afin de débiter le travail à ce sujet.

– M. le Président présente ensuite le projet de verger conservatoire qui se situera sur un terrain nu de la commune de Challignac et sera aménagé au fur et à mesure avec l'aide des élèves du territoire et notamment à l'occasion du temps périscolaire.

M. Waye, maire de Chalignac prend la parole pour donner quelques précisions sur la genèse du projet en indiquant que la mairie voulait mettre en valeur ce terrain qu'elle a acquis. C'est pourquoi elle a fait appel à un architecte paysagiste qui leur a conseillé de réaliser un jardin partagé, étant lui-même président d'une association gérant ce type de lieu. Ce site sera l'occasion de présenter des animations aux enfants dont les écoles souhaitent y participer pour les deux années à venir. Une réunion a eu lieu pour informer les enseignants du projet et des activités qui peuvent y être présentées. Il précise qu'il a demandé à la CdC de participer financièrement au projet afin de prendre en charge les coûts de fonctionnement permettant les activités scolaires qui y seront menées.

– Mme la Vice-présidente en charge du tourisme présente un bilan des deux manifestations dans les communes du Tâtre et à Reignac au titre des Journées européennes du patrimoine. Elle remercie tout particulièrement la commune du Tâtre et ses élus pour son fort engagement dans l'animation. Elle indique également que les associations ont été rassemblées par Cyrielle Lagorse, ce qui a notamment permis qu'un muret soit monté par l'association Terre Massoune aux tuileries du Tâtre pour cette occasion. Elle poursuit son propos en présentant les nouvelles animations culturelles nommées Les Samedis Patrimoine qui mobilisent et intéressent en premier lieu les habitants du territoire. Elle précise d'abord que les prochains Samedis patrimoine se situeront à la chapelle de Cressac, puis au château de Barbezieux. Ensuite, elle indique que ces nouvelles animations sont désormais présentes dans le livret de la saison culturelle. En matière de tourisme, elle présente la Fête de la voie verte, pour laquelle elle remercie le Maire de Chantillac et l'association de marche de Baignes.

– M. le Vice-président en charge du service aux communes et de la voirie aborde le sujet du diagnostic PAVE et ERP actuellement en cours dans les communes et souhaite savoir si tout se passe correctement.

Un délégué précise que le technicien qui passe n'est pas très agréable.

M. le Vice-Président répond qu'il va prendre contact avec lui pour lui en parler.

– M. Meuraillon prend la parole pour exprimer son inquiétude à propos de la mise ne 2 x 2 voies de la RN10. Selon les dernières informations, il manque à l'Etat entre 15 et 17 millions d'euros pour terminer le projet. L'Etat demande aux collectivités de prendre cette partie en charge. Il ajoute que l'inquiétude grandit lorsque l'on entend la Préfète de Région mettre l'accent sur la nécessité de prise en charge de la déviation de Roumazières et lorsque l'on sait que les transferts de fonds prévu pour le PDMI (Plan De Modernisation des Itinéraires) sont déjà en cours pour des sites du nord du département. Il incite donc vivement les élus du sud Charente à se mobiliser avant que les fonds soient tous alloués à d'autres projets.

M. le Président ajoute qu'une réunion est prévue le 07 octobre avec la DREAL et la DIRA sur l'avancée du chantier. Il répète que la vigilance et la mobilisation doivent rester de mise dans ce dossier, le risque étant de ne voir réaliser qu'une partie des travaux.

– M. Boutin demande ce qui est envisagé pour remplacer M. Jaulin au poste de vice-président.

M. le Président répond qu'il a été choisi par les VP et les membres du Bureau de ne pas le remplacer étant donné le temps restant jusqu'à la fin du mandat. Il demande l'aval du Conseil, qui, après un vote informel, approuve cette décision.

– M. le Président souhaite terminer en réagissant à un article écrit dans le bulletin municipal par le groupe d'opposition de Brossac à propos de la compétence scolaire et de la future école de Brossac. En effet, il indique qu'une partie des informations délivrées dans cet écrit est fausse. La crédibilité de la CdC et celle de la commune de Brossac sont mises en doute par de fausses allégations. Il tient à restaurer la vérité en indiquant que 7

000 euros de travaux de maintenance et près de 90 000 euros de travaux d'investissement sont en cours de réalisation avec notamment la réfection des sanitaires et l'étude en cours sur les travaux de l'école et du bourg, votée à l'unanimité par le Conseil municipal de la commune. Il termine en ajoutant que ce n'est pas dans cet esprit que nous devons continuer à travailler jusqu'à la fin du mandat mais tenter de garder la stabilité et la sérénité qui ont permis de fonctionner jusqu'à présent.

– Un délégué demande quand aura lieu la visite du chantier LGV.
M. le Président répond qu'elle aura lieu le 16 octobre prochain.

Monsieur le Maire de Berneuil prend maintenant la parole pour dire sa satisfaction de recevoir le Conseil ce soir. Il présente ensuite le bilan de la fête du patrimoine qui a eu lieu dans sa commune il y a peu et qui a accueilli 3 500 visiteurs, 90 figurants répartis sur 5 sites. Il invite enfin les délégués à partager un verre de l'amitié ensemble.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Jean-Pierre BARBOT
Secrétaire de séance